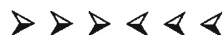




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-81

L'an **deux mille dix-huit**, le **six Février**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **29 janvier 2018**

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE jusqu'à 21 h 15, M. SAGET, Mme VATAN jusqu'à 19 h, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à M. MARCONNET à partir de 21 h 15, M. FICHOT à M. FRIAUD, Mme VATAN à M. SAGET à partir de 19 h, Mme LAROCHE à Mme LACOUR, Mme MARCEL à Mme DUCOURTIOUX.

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : VENTE DE FONCIER AUX CARPEAUX

Madame le Maire expose que la ville est toujours propriétaire d'un peu plus de 40.000 m2 correspondant à la 2^{ème} tranche du lotissement d'habitations des Carpeaux.

Une société de construction locale vient de confirmer son intérêt pour acquérir environ 10.000 m2 de terrain afin d'y réaliser un programme de 14 pavillons.

France Domaine a estimé la globalité du foncier disponible à 6 € le m2.

La ville et le porteur du projet se sont entendus pour une cession d'une partie de la parcelle cadastrée BC 259 au prix de 22 HT le m2 et ce pour tenir compte du bilan prévisionnel du lotissement des Carpeaux.

Une esquisse cadastrale précisera les limites et la superficie de la propriété à céder.

Mairie
54 avenue Louis Bouvrière
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles

Aussi Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette cession à la SAS BATTERR' ou toute société substituée à cet effet et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 8 Février 2018

Le Maire



Isabelle BONNICEL

